



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente-sixième session

Rome, 18 – 23 novembre 2009

**RAPPORT DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ
DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA)
Rome, 14, 15 et 17 octobre 2009**

Table des matières

	Paragraphes
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 3
II. POINTS SAILLANTS DE L'IMPACT DE LA CRISE ÉCONOMIQUE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	4 - 8
III. RÉFORME DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE	9 - 12
IV. SUITE À DONNER À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉFORME AGRAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL (CIRADR)	13 - 18
V. QUESTIONS DIVERSES	19

- ANNEXE A: Ordre du jour
- ANNEXE B: Composition du Comité
- ANNEXE C: Pays et Organisations représentés à la session
- ANNEXE D: Liste des documents
- ANNEXE E: Allocution d'ouverture du Directeur général
- ANNEXE F: Déclaration de Mme Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial
- ANNEXE G: Déclaration de M. Kevin Cleaver, Président adjoint du Fonds international de développement agricole
- ANNEXE H: Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CFS:2009/2 Rev.1)

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a tenu sa trente-cinquième session au Siège de la FAO, à Rome, du 14 au 17 octobre 2009. Ont participé à la session des délégués de 101 des 123 Membres du Comité, des observateurs de cinq autres États Membres de la FAO, du Saint-Siège, de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Ordre Souverain de Malte, ainsi que des représentants de six organisations et programmes des Nations Unies, et des observateurs de trois organisations intergouvernementales et de 30 organisations internationales non gouvernementales. Le rapport comprend les annexes ci-après: Annexe A - Ordre du jour de la session; Annexe B - Composition du Comité; Annexe C - Pays et organisations représentés à la session et Annexe D - Liste des documents. M. Jacques Diouf, Directeur général, a prononcé une allocution, qui est reproduite à l'Annexe E. Mme Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM) a prononcé une déclaration, qui est reproduite à l'Annexe F. M. Kevin Cleaver, Président adjoint du Fonds international de développement agricole (FIDA) a prononcé une déclaration, qui est reproduite à l'Annexe G. La liste complète des participants peut être obtenue auprès du Secrétariat du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.
2. La session a été ouverte par Mme Maria del Carmen Squeff (Argentine) en sa qualité de présidente.
3. Le Comité a mis sur pied un comité de rédaction composé des membres des pays suivants: Afghanistan, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Égypte, Japon, Kenya, Lesotho et Suède, sous la présidence de M. Nabeel Ahmed Saad (Soudan).

II. POINTS SAILLANTS DE L'IMPACT DE LA CRISE ÉCONOMIQUE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

4. Les membres du Comité se sont penchés sur l'impact de la crise économique sur la sécurité alimentaire et sur la manière dont diverses parties prenantes ont traité la crise au plan national. M. Hafez Ghanem, Sous-Directeur général chargé du Département du développement économique et social, a présenté brièvement le rapport sur *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2009*, qui avait été lancé officiellement au cours de la présente session du CSA. Cette année, *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde* a été publié conjointement par la FAO et le PAM, et il comprend des contributions du FIDA et d'autres parties prenantes. Le Comité s'est félicité de la publication du rapport de 2009.
5. Les points essentiels du rapport 2009 sont les suivants:
 - même avant les récentes crises alimentaire et financière, la faim progressait, ce qui indique que ce problème revêt un caractère chronique et structurel;
 - d'après les estimations, 1,02 milliard de personnes sont sous-alimentées dans le monde en 2009; la forte augmentation du nombre de personnes sous-alimentées depuis 2007 s'explique principalement par les crises alimentaire et financière;
 - pour faire face aux crises, les pauvres réduisent leur alimentation quantitativement et au plan de la diversité, ainsi que leurs dépenses d'éducation et de santé;
 - en cas de crise, le secteur agricole, s'il est solide, peut servir d'amortisseur sur le plan économique et absorber une partie du chômage;
 - les filets de sécurité doivent amortir les impacts à court terme et être utilisés de pair avec un soutien durable des secteurs de production, notamment du secteur agricole;
 - les approches fondées sur le droit à l'alimentation peuvent jouer un rôle important dans l'éradication de l'insécurité alimentaire.

6. Des participants ont regretté que le CSA réuni en plénière n'ait pas eu la possibilité d'examiner le rapport 2009 sur *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde* et le Secrétariat de la FAO a été exhorté à publier, à l'avenir, le rapport longtemps avant la tenue de la session du CSA, afin de permettre un débat approfondi.

7. La Présidente a mis en avant combien il était important de tirer des enseignements de l'expérience acquise et des initiatives en cours aux plans local, national et international. Les membres du Comité ont salué les présentations faites par quatre professionnels invités, qui ont fait part de leur expérience et des enseignements essentiels tirés de leurs travaux, ainsi que le débat dirigé qui a suivi. Il a été estimé que ce type d'échange interactif pourrait se poursuivre à l'occasion des prochaines sessions du CSA.

8. Les thèmes et l'objet de ces quatre présentations sont récapitulés brièvement ci-dessous.

A. *Comment la coordination entre ministères peut-elle être facilitée au plan national?*

Rafael Uaiene, de l'Institut de recherche agricole du Mozambique (IIAM), a présenté la structure institutionnelle et les progrès accomplis par le Secrétariat technique pour la sécurité alimentaire et la nutrition (SETSAN), au Mozambique. Il a insisté sur l'importance des éléments suivants:

- amélioration de la communication et de la circulation de l'information entre toutes les parties prenantes et
- ciblage des efforts sur base d'une évaluation de la vulnérabilité.

b. *Comment le dialogue entre de multiples parties prenantes peut-il contribuer à la mise au point de mesures efficaces?* Francisco Sarmiento, d'Action Aid international, a développé la question en se fondant sur son expérience de la mise en place des cadres institutionnels dans plus de vingt pays, expérience acquise dans des ONG. Il a insisté sur l'importance des éléments suivants:

- tirer parti des organisations de la société civile et de leurs connaissances pour mettre au point des stratégies de sécurité alimentaire;
- renforcer les capacités des intervenants de la société civile et
- mettre en commun les connaissances et l'expérience des pays.

c. *Comment responsabiliser davantage les pays et les bailleurs de fonds à l'égard de leurs engagements en faveur de la réduction de la faim et de l'insécurité alimentaire?* Adriana Aranha, du Ministère brésilien du développement social et de la lutte contre la faim, a rendu compte des progrès accomplis par le programme Faim Zéro pour réduire l'insécurité alimentaire. Elle a insisté sur les éléments suivants:

- achat de denrées alimentaires de base à des femmes et à des familles ayant de petites exploitations agricoles pour approvisionner les programmes d'alimentation scolaire, les initiatives humanitaires et les programmes de soutien social;
- solides partenariats réunissant de multiples parties prenantes;
- approche fondée sur les droits;
- véritable prise en main au plus haut niveau de l'État.

d. *En quoi un secteur agricole solide peut-il servir d'amortisseur sur le plan économique, notamment sur le marché de l'emploi, en cas de crise?* M. Benyamin Lakitan, du Ministère indonésien de la recherche et de la technologie, a fait valoir, données à l'appui, l'importance de l'agriculture en tant que mécanisme régulateur en temps de crise économique, comme cela a été le cas en Indonésie lors de la crise économique asiatique des années 90. Les principaux éléments mis en avant étaient les suivants:

- la contraction de l'emploi dans l'industrie a fait que les gens se sont rabattus sur le travail de la terre, qui a fourni des moyens de subsistance à des millions de personnes;
- des emplois supplémentaires ont été créés dans l'agriculture et les secteurs d'activité connexes, notamment les travaux d'après récolte, la transformation agroalimentaire et la distribution;

- l'augmentation des revenus tirés de l'agriculture, qui permettrait à des populations de continuer à pratiquer des activités agricoles au lieu de revenir dans le secteur industriel, est un défi permanent.

III. RÉFORME DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

9. Mme Maria del Carmen Squeff, en sa qualité de Présidente, a fait une brève présentation du rapport intitulé « Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale » (CFS: 2009/2) en soulignant les principaux points. Les membres du Comité ont salué la qualité du document et le travail de la Présidente et du Bureau et ils se sont félicités du travail de réflexion auquel chacun avait pu prendre part au cours du processus de réforme du CSA, en particulier dans le cadre d'un groupe de contact aux travaux duquel avaient pu participer les représentants de toutes les parties prenantes.

10. Les travaux du groupe de contact et du CSA réuni en séance plénière ont débouché sur un document révisé sur la réforme du Comité, qui a été approuvé en bloc en séance plénière (Annexe H).

11. Le Comité est convenu que le document final sur la réforme du Comité devait être communiqué aux organes directeurs du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres organismes des Nations Unies, dont l'Assemblée générale des Nations Unies par le biais du Conseil économique et social, ainsi qu'aux participants et observateurs du CSA réformé.

12. Le Comité a demandé que le Bureau juridique de la FAO apporte des modifications au Règlement général de la FAO et au Règlement intérieur du CSA conformément au plan d'application figurant au paragraphe 51 du document relatif à la réforme du CSA, pour examen par le CQCJ.

IV. SUITE À DONNER À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉFORME AGRAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL (CIRADR)

13. Le Comité a examiné le document CFS:2009/3, qui a été brièvement présenté par M. Alexander Müller, Sous-Directeur général chargé du Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Le Comité a salué, en outre, l'intérêt des présentations de M. Celso Carvalho, du Ministère brésilien du développement agricole, et de Mme Astrid Jakobs de Pàdua, du Ministère allemand de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs, l'une sur l'expérience du Brésil dans l'application des recommandations de la CIRADR et l'autre sur l'importance des régimes fonciers pour la réforme agricole et le développement rural et le droit à l'alimentation.

14. Le Comité a souligné combien il importait de garantir l'accès aux terres et aux autres ressources naturelles pour lutter contre la pauvreté et la faim et il a reconnu les problèmes que présentait la réforme des régimes fonciers. S'en est suivi un débat encadré visant à déterminer quels éléments de la gouvernance des régimes fonciers qui nécessitent des indications stratégiques, et quels obstacles on rencontre dans l'élaboration de directives facultatives pour une gouvernance responsable de l'administration foncière des terres et des autres ressources naturelles. Le Comité a noté que des éléments importants de la suite à donner à la CIRADR s'inscrivaient dans l'objectif stratégique F et l'objectif stratégique G tels qu'indiqués dans le Plan à moyen terme (2010-2013) et il a demandé qu'il lui soit fait rapport à sa prochaine session sur les travaux dans ces domaines.

15. Le Comité a considéré que la proposition visant à élaborer des directives d'application facultative pour une gouvernance responsable en matière de ressources foncières et naturelles était une approche utile s'agissant de traiter la question des droits et de l'efficacité des institutions compétentes, dans l'esprit de la déclaration finale de la CIRADR. Le Comité a noté en outre que le régime foncier et la réforme foncière étaient à maints égards des questions particulières à chaque pays et qu'elles devraient être traitées comme telles.

16. Cependant, le Comité a également noté que la proposition relative à des directives d'application facultative ne prenait pas en compte tous les éléments essentiels de la déclaration de la CIRADR et des activités visant à y donner suite. Des participants ont déclaré que la réforme agraire, le soutien apporté à la petite agriculture familiale et le développement rural équitable étaient des éléments primordiaux de la suite à donner à la CIRADR, qui devraient être intégrés aux activités de la FAO.

17. Le Comité a suggéré que la FAO fasse savoir aux secrétariats de ses conférences régionales prévues pour 2010 qu'elle fera éventuellement rapport sur le suivi de la CIRADR et proposera des mesures spécifiques dans ce sens, qui seront examinées par le Comité financier, le Comité du Programme, le Conseil (en 2010) et la Conférence (en 2011). À ce sujet, il faudrait prendre en compte les nouvelles procédures concernant les conférences régionales ainsi que les rôles nouveaux qui leur sont impartis (conformément à la réforme de la FAO).

18. Il a été proposé, compte tenu du caractère technique complexe des questions relative au régime foncier, à la réforme foncière et au développement rural, ainsi que du rapport étroit qu'elles ont avec la sécurité alimentaire, que ces questions et le suivi de la CIRADR soient également soumis au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, pour analyse et examen.

V. QUESTIONS DIVERSES

19. Le Comité a élu le bureau par acclamation. Celui-ci sera présidé par M. Noel D. De Luna, Représentant permanent adjoint des Philippines, et sera composé des représentants des pays suivants: Algérie, Australie, Belgique, Brésil, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guatemala, Guinée équatoriale, Japon, Jordanie et Malaisie.

20. Le Comité a recommandé que sa trente-sixième session se tienne en octobre 2010, au moment de la Journée mondiale de l'alimentation, comme indiqué dans le calendrier provisoire des réunions des organes directeurs de la FAO. Les dates exactes seront arrêtées par le Directeur général, en consultation avec la Présidente du Comité.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR

- I. ORGANISATION DE LA SESSION**
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
 - b) Déclaration du Directeur général ou de son représentant
 - c) Composition du Comité

- II. IMPACT DE LA CRISE FINANCIÈRE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (RÉFÉRENCE: SOFI 2009)**

- III. RÉFORME DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE**

- IV. SUITE DONNÉE À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉFORME AGRAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL (CIRADR)**

- V. QUESTIONS DIVERSES**
 - a) Autres questions
 - b) Élection du Bureau
 - c) Organisation de la trente-sixième session
 - d) Rapport de la session

ANNEXE B

**COMPOSITION DU COMITÉ
(au 17 octobre 2009)**

Afghanistan	Croatie	Islande
Afrique du Sud	Cuba	Italie
Algérie	Danemark	Jamahiriya arabe libyenne
Allemagne	Égypte	Japon
Angola	El Salvador	Jordanie
Arabie saoudite	Émirats arabes unis	Kenya
Argentine	Équateur	Koweït
Arménie	Érythrée	Lesotho
Australie	Espagne	Lettonie
Autriche	Estonie	Liban
Azerbaïdjan	États-Unis d'Amérique	Lituanie
Bangladesh	Éthiopie	Luxembourg
Bélarus	Fédération de Russie	Madagascar
Belgique	Finlande	Malaisie
Bénin	France	Mali
Bolivie	Gabon	Maroc
Brésil	Gambie	Maurice
Bulgarie	Ghana	Mexique
Burkina Faso	Grèce	Mozambique
Cameroun	Guatemala	Namibie
Canada	Guinée	Nicaragua
Cap-Vert	Guinée équatoriale	Niger
Chili	Haïti	Nigéria
Chine	Honduras	Norvège
Chypre	Hongrie	Nouvelle-Zélande
Colombie	Inde	Ouganda
Communauté européenne (Organisation Membre)	Indonésie	Pakistan
Congo	Iran (République islamique d')	Panama
Costa Rica	Iraq	Paraguay
Côte d'Ivoire	Irlande	Pays-Bas

Pérou	Roumanie	Suisse
Philippines	Royaume-Uni	Thaïlande
Pologne	Saint-Marin	Togo
Portugal	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Tunisie
Qatar	Sénégal	Turquie
République de Corée	Serbie	Ukraine
République de Moldova	Slovaquie	Uruguay
République dominicaine	Slovénie	Venezuela
République populaire démocratique de Corée	Soudan	Yémen
République tchèque	Sri Lanka	Zambie
République-Unie de Tanzanie	Suède	Zimbabwe

ANNEXE C

PAYS ET ORGANISATIONS REPRÉSENTÉS À LA SESSION
MEMBRES DU COMITÉ

Afghanistan	Équateur
Afrique du Sud	Érythrée
Algérie	Espagne
Angola	Estonie
Arabie saoudite	États-Unis d'Amérique
Argentine	Éthiopie
Australie	Fédération de Russie
Autriche	Finlande
Azerbaïdjan	France
Bangladesh	Ghana
Belgique	Grèce
Brésil	Guatemala
Bulgarie	Guinée
Burkina Faso	Guinée équatoriale
Cameroun	Haïti
Canada	Hongrie
Cap-Vert	Inde
Chili	Indonésie
Chine	Iran, (République islamique d')
Chypre	Iraq
Colombie	Irlande
Communauté européenne (Organisation membre)	Islande
Costa Rica	Italie
Côte d'Ivoire	Jamahiriya arabe libyenne
Cuba	Japon
Danemark	Jordanie
Égypte	Kenya
El Salvador	Koweït
Émirats arabes unis	Lesotho
	Luxembourg

Malaisie	Soudan
Mali	Sri Lanka
Maroc	Suède
Maurice	Suisse
Mexique	Thaïlande
Mozambique	Tunisie
Niger	Turquie
Nigéria	Ukraine
Norvège	Uruguay
Nouvelle-Zélande	Venezuela (République bolivarienne du)
Ouganda	Yémen
Pakistan	Zambie
Panama	Zimbabwe
Paraguay	
Pays-Bas	<u>OBSERVATEURS D'ÉTATS</u>
Pérou	<u>MEMBRES NON MEMBRES DU</u>
Philippines	<u>COMITÉ</u>
Portugal	
Qatar	République démocratique du Congo
République de Corée	Malawi
République dominicaine	Mauritanie
République populaire démocratique de Corée	Oman
République-Unie de Tanzanie	République arabe syrienne
Roumanie	<u>AUTRES OBSERVATEURS</u>
Royaume-Uni	
Saint-Marin	Saint-Siège
Sénégal	Organisation de libération de la Palestine
Slovaquie	État souverain de Malte

REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES ET D'INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

BANQUE MONDIALE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

ORGANISATION ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

UNION AFRICAINE

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES

ACTION AID

ACTION CONTRE LA FAIM

ASSOCIATION DE COOPÉRATION ET DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

ASSOCIATION DES AGRICULTEURS D'ASIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS EN AGRICULTURE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS

ASSOCIATION SOROPTIMISTE INTERNATIONALE

BIOVERSITY INTERNATIONAL

COLLECTIF STRATÉGIES ALIMENTAIRES

COMITÉ INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DES ONG/OSC POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

COMMISSION INTERNATIONALE DES IRRIGATIONS ET DU DRAINAGE

CONCERN WORLDWIDE

CONFEDERACIÓN DE ORGANIZACIONES DE PRODUCTORES FAMILIARES DEL MERCOSUR AMPLIADO

CROPLIFE INTERNATIONAL

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES

FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR L'ÉCONOMIE FAMILIALE

FIAN INTERNATIONAL - INFORMATION ET RÉSEAU D'ACTION POUR LE DROIT À SE NOURRIR

GREENPEACE INTERNATIONAL

GROUPE CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE
GROUPE D'ACTION SUR L'ÉROSION, LA TECHNOLOGIE ET LA CONCENTRATION
LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTÉ
MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE AGRICOLE ET RURALE
CATHOLIQUE

OXFAM INTERNATIONAL

PASSIONIST INTERNATIONAL

PLUS ET MIEUX - CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR L'AIDE À L'ALIMENTATION,
À L'AGRICULTURE ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL POUR ÉLIMINER LA
PAUVRETÉ ET LA FAIM

PRACTICAL ACTION

ROTARY INTERNATIONAL

WOMEN ORGANIZING FOR CHANGE IN AGRICULTURE AND NATURAL RESOURCES
MANAGEMENT

ANNEXE D

LISTE DES DOCUMENTS

Cote	Titre
CFS:2009/1	Ordre du jour provisoire et notes y afférentes
CFS:2009/2	Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CFS:2009/3	Suite à donner à la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) – favoriser la sécurité alimentaire et le développement rural par l’amélioration de la gouvernance en matière de gestion foncière
CFS:2009/Inf.1	Calendrier provisoire
CFS:2009/Inf.2	Liste des documents
CFS:2009/Inf.3	Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CFS:2009/Inf.4	Liste des délégués et des observateurs
CFS:2009/Inf.5	Déclaration des compétences et droits de vote soumise par la Communauté européenne (CE) et ses États membres
CFS:2009/Inf.6	Déclaration du Directeur général ou de son Représentant
CFS:2009/Inf.7	Contribution de l’Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire
CFS:2009/Inf.8	Suivi des activités relatives à la sécurité alimentaire au niveau national: Progrès méthodologiques et résultats représentatifs
CFS:2009/Inf.9	Note d’information sur le budget du CSA

ANNEXE E

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau du Comité Excellences,
Madame le Directeur exécutif du PAM,
Monsieur le Représentant du Président du FIDA,
Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs,
Mesdames, Messieurs,*

Je voudrais tout d'abord vous remercier de votre présence à Rome pour participer à la trente-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Vous vous réunissez à un moment crucial: le Comité est appelé à s'engager dans une réforme qui l'aidera à remplir la mission qui lui a été confiée à un moment où la sécurité alimentaire mondiale est confrontée à des défis exceptionnels.

En 1996, le Sommet mondial de l'alimentation, organisé par la FAO, a pris l'engagement solennel de réduire de moitié la faim et la sous-alimentation dans le monde. À cette fin, il a adopté un programme visant à garantir une sécurité alimentaire durable. Cet engagement a été réaffirmé par le Sommet du Millénaire en 2000, par le Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*, en 2002, et par la Conférence de haut niveau de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale tenue en juin 2008.

Malheureusement, les données les plus récentes réunies par la FAO sur la faim et la malnutrition dans le monde révèlent que la situation actuelle est encore plus inquiétante qu'en 1996. L'insécurité alimentaire a augmenté partout dans le monde au cours des trois dernières années, notamment à cause de la crise mondiale de 2007-2008, induite par la flambée des prix des denrées alimentaires et exacerbée par la crise financière et économique qui secoue le monde depuis plus d'un an. Ainsi le nombre de personnes souffrant de faim et de pauvreté chroniques a augmenté de 105 millions par rapport à l'an dernier, portant ainsi le nombre total des sous-alimentés à plus d'un milliard, soit une personne sur six dans le monde. La quasi-totalité de ces personnes vivent dans les pays en développement: 642 millions en Asie et dans le Pacifique; 265 millions en Afrique subsaharienne; 53 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes; et 42 millions au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

En juillet, trente pays étaient en situation de crise alimentaire grave et avaient besoin d'une aide d'urgence. Parmi ces pays, vingt se trouvaient en Afrique et dix en Asie et au Proche-Orient.

L'insécurité alimentaire représente une grave menace pour la paix et la stabilité mondiales, comme on l'a constaté en 2007-2008 lors des « émeutes de la faim » qui ont éclaté dans 22 pays de toutes les régions du monde. Nous devons de toute urgence dégager un large consensus politique international en faveur de l'éradication totale et rapide de la faim dans le monde et prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin.

Le défi que pose l'élimination de la faim n'est pas dû à l'insuffisance des connaissances ou des moyens dont dispose la communauté internationale.

La vision d'un monde libéré de la faim est réalisable. Mais des changements concrets au niveau de la stratégie mise en œuvre sont indispensables pour atteindre cet objectif.

Le temps est venu d'agir de façon responsable et de s'attaquer aux causes profondes et multiples de l'insécurité alimentaire en prenant des décisions courageuses et en adoptant des solutions politiques, économiques, financières et techniques durables.

La crise alimentaire de 2007-2008 a mis en évidence la faiblesse de la gouvernance actuelle de la sécurité alimentaire mondiale. Ainsi, malgré ses nombreux avantages, en particulier son caractère intergouvernemental en tant que forum d'États souverains, sa composition universelle et sa neutralité, le CSA n'a pas pu s'acquitter comme il convenait de la mission de suivi de la sécurité alimentaire qui lui avait été confiée. Il y a au moins cinq raisons à cela: i) il lui manque un organe international de haut niveau chargé d'élaborer des politiques en matière de coopération internationale, d'agriculture et d'alimentation; ii) il n'a pas de cadre intégré lui permettant de disposer d'avis scientifiques sectoriels à court, moyen et long termes sur la faim; iii) il ne dispose pas des pouvoirs nécessaires pour évaluer et coordonner les politiques qui conditionnent la sécurité alimentaire mondiale, notamment dans les secteurs de la production, de l'agro-industrie, du commerce international, des filets sociaux de sécurité et du financement; iv) il lui manque un mécanisme efficace pour suivre les décisions et les mesures relatives à la sécurité alimentaire prises aux niveaux national et régional; et v) il n'a pas les ressources financières nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

Lors de la Conférence de haut niveau de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale de juin 2008, des propositions concrètes ont été faites en faveur du renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire. Il a été proposé, notamment, de créer un Réseau mondial d'experts de haut niveau sur l'alimentation et l'agriculture et de mettre en place un Partenariat mondial afin d'améliorer la concertation avec toutes les parties prenantes et de faciliter la coordination et la mise en œuvre des actions sur le terrain. Ces propositions ont été débattues à l'occasion de nombreuses réunions intergouvernementales, notamment lors du Sommet du G8 tenu à Hokkaido en juillet 2008, au cours de la Session extraordinaire de la Conférence de la FAO en novembre 2008, puis à L'Aquila en juillet 2009 et le mois dernier, à Pittsburgh lors du Sommet du G20.

Les propositions de réforme du CSA présentées aujourd'hui sont le fruit d'une entreprise ardue initiée et conduite par les pays membres.

Il est apparu clairement dans tous les débats, qu'il ne s'agissait pas de créer de nouvelles instances. Ce que nous voulions, c'était améliorer, renforcer, coordonner, autrement dit réformer ce qui existait déjà pour que notre action soit plus efficace.

En effet, lors de sa session extraordinaire de novembre 2008, la Conférence de la FAO a demandé que le CSA, qui est ouvert à toutes les nations membres de la FAO et à tous les États Membres des Nations Unies, ainsi qu'à des représentants d'autres institutions internationales, d'ONG, du secteur privé et de la société civile, et qui a reçu mandat de suivre l'évolution de la sécurité alimentaire dans le monde, puisse jouer pleinement son rôle dans le nouveau dispositif de gouvernance mondiale.

Le nouveau CSA devrait devenir un forum mondial de débats visant à faciliter des vues sur les causes et les conséquences de l'insécurité alimentaire et les moyens d'y remédier. Il devrait poser les principes à respecter pour formuler des politiques et stratégies appropriées et avoir les moyens de suivre les progrès réalisés et de faire rapport à leur sujet.

Les membres du CSA, sous le leadership de son Bureau, conviennent de la nécessité de procéder à un renouvellement profond du Comité. Ils ont initié un processus de réforme reposant sur trois principes: d'abord, ouvrir les débats du CSA à toutes les parties prenantes; ensuite, offrir un véritable forum mondial aux États Membres des Nations Unies et aux Membres de la FAO, et enfin, adopter de nouveaux modes de gouvernance et de prise de décisions. Ainsi, le Bureau a décidé de constituer un Groupe de contact composé de représentants des États et Nations Membres, des organisations internationales et des institutions financières, des ONG, de la société civile et du secteur privé.

Je voudrais souligner que le Bureau du CSA, sous la présidence de Mme María del Carmen Squeff et avec le soutien continu des représentants des pays membres et de son secrétariat, a mené, avec beaucoup de rigueur et de détermination, un travail de concertation sur la réforme, fondé sur la participation la plus large possible de toutes les parties concernées.

Je tiens à vous assurer de mon engagement personnel et de celui de la FAO à faciliter les changements décidés et à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour rénover et renforcer le CSA, qui est la pierre angulaire du Partenariat mondial pour la sécurité alimentaire.

Une structure rénovée et revitalisée de gouvernance de la sécurité alimentaire devrait avoir pour objectifs:

1. de maintenir l'agriculture et la sécurité alimentaire comme priorité de l'agenda international en vue de l'éradication de la faim et de la malnutrition dans le monde;
2. d'acquérir une compréhension approfondie des facteurs affectant la sécurité alimentaire mondiale, des risques qu'ils impliquent et des mesures à prendre pour y faire face;
3. d'assurer des liens étroits entre l'expertise technique et les décisions politiques;
4. de veiller à ce que la communauté internationale adopte une approche cohérente et systématique de la sécurité alimentaire avec une capacité:
 - de réagir rapidement aux situations de crise alimentaire et d'urgence afin de limiter leurs effets négatifs;
 - de stimuler les investissements dans l'agriculture et le développement rural et de mobiliser les financements nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et soit capable;
 - d'aider à renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire grâce à la cohérence et à la synergie de politiques, stratégies et actions à tous les niveaux: national, régional et international.

Les débats et les décisions du CSA doivent, pour être crédibles, reposer sur une base scientifique et technique solide. D'où l'importance de créer un réseau d'experts de haut niveau, qui aura pour vocation principale de fournir aux États Membres, aux organisations et aux autres parties intéressées des analyses et des synthèses à l'appui de la formulation d'avis scientifiques sur des questions techniques et économiques. Ces informations permettront d'élaborer des politiques, stratégies et programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux mondial, national et local.

L'Organisation travaille depuis longtemps avec des organes et groupes d'experts sectoriels, dans un cadre juridique précis et en suivant des procédures détaillées. Elles reçoivent ainsi des avis sur les politiques et directives à suivre dans divers domaines: alimentation, cultures, production animale, forêts, pêches et aquaculture, mais aussi commerce des produits agricoles. Plusieurs de ces organes fonctionnent sans interruption depuis des décennies. Il s'agit de renforcer ce dispositif et de mieux intégrer ces expertises au service du CSA.

*Excellences,
Mesdames, Messieurs,*

Vous avez devant vous un document contenant des propositions pour la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. C'est le produit d'une année de travail intense, qui n'a pas toujours été facile. Votre dévouement et votre détermination ont permis de mener rapidement le processus de réforme du Comité à bonne fin. Je voudrais saluer l'engagement exceptionnel de votre part dont témoignent l'accomplissement de cette tâche difficile et les efforts inlassables de tous les membres du Bureau du CSA. Je souhaite exprimer à vous tous ma profonde gratitude pour tout ce travail réalisé dans un esprit de dialogue et un souci de convergence qui nous permet aujourd'hui de proposer un document de réforme qui, nous l'espérons, sera adopté par consensus.

J'espère que cette session du CSA saura nous guider sur la voie du renouveau, afin que nous puissions poser les bases d'un Comité de la sécurité alimentaire mondiale efficient, efficace et effectif. En réussissant cet exercice, nous franchirons une étape historique dans la lutte pour l'éradication définitive de la faim dans le monde.

J'attends donc avec beaucoup d'intérêt les résultats de vos délibérations. Je vous remercie de votre aimable attention et vous souhaite plein succès dans vos travaux.

ANNEXE F

DÉCLARATION DE MME JOSETTE SHEERAN
DIRECTRICE EXÉCUTIVE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

Merci, Madame la Présidente du CSA;

Monsieur Diouf, Monsieur Cleaver, Président adjoint, Vos Excellences, Mesdames et Messieurs les dirigeants d'ONG et les représentants nationaux, le monde se trouve à un carrefour. La situation n'est pas sans rappeler celle à laquelle étaient confrontés les dirigeants réunis à Rome en 1974 pour le Sommet mondial de l'alimentation, qui a donné lieu à la création du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Nous avons certes réussi à réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la faim, mais leur nombre absolu progresse.

Plus d'un milliard de personnes souffrent aujourd'hui de la faim, chiffre sans précédent. Une personne sur six se réveille chaque matin sans savoir si elle aura assez à manger. Aujourd'hui, l'OMD concernant la faim est le plus compromis, d'autant que la malnutrition est en passe de causer la perte d'une grande partie d'une génération d'enfants.

Cette régression, qui met fin à une tendance positive de quatre décennies, pourrait malheureusement se prolonger. La crise alimentaire de l'année dernière continue de sévir, et dans la plus grande partie du monde en développement, 80 pour cent des produits sont plus chers qu'il y a un an. La crise financière mondiale de cette année ne fait qu'aggraver la situation. Les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète sont touchés de manière disproportionnée par la hausse du chômage, la diminution des transferts de fonds, le ralentissement des exportations et le recul de l'investissement.

Les urgences dues aux conflits et aux événements climatiques extrêmes se sont également multipliées cette année. J'étais au Pakistan la semaine dernière, où j'essayais de reconforter mes collaborateurs, encore sous le choc, qui ne comprenaient pas pourquoi ceux qui s'emploient à nourrir près de 10 millions de personnes pouvaient être visés par un attentat suicide provoquant la mort et la destruction. Je tiens à vous dire que leur détermination est sans faille. Je tiens également à vous remercier de la solidarité sans précédent que tous vos États, ainsi que le peuple pakistanais ont manifestée à l'égard de ces victimes héroïques.

Les urgences liées à la faim ne manquent pas, elles occupent même une grande partie de nos activités, de nos ressources et de nos effectifs.

La semaine prochaine, je me rendrai sur les lieux de nos opérations aux Philippines, qui ont été ravagées par les typhons, les coulées de boues et les inondations, laissant des centaines de milliers de personnes privées de leur domicile, de leur exploitation ou de nourriture. À Sumatra, des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées par un tremblement de terre. Au Kenya, une sécheresse dévastatrice a transformé ce qui fut une terre d'abondance en désert aride et affamé des millions de personnes. D'autres États sont en proie à des conflits internes et des déplacements de populations et des dizaines de millions de personnes viennent grossir les rangs de celles qui souffrent de l'insécurité alimentaire.

Le Programme alimentaire mondial, qui a pour mandat de répondre aux urgences alimentaires dans le monde, est depuis longtemps le partenaire des gouvernements. Et nous serons toujours là lorsqu'une catastrophe se produira. L'an dernier, la communauté internationale a également réaffirmé son intention de trouver des solutions permanentes aux urgences alimentaires et à la faim chronique en agissant de manière coordonnée, concertée et globale. Nous avons besoin du soutien sans faille de chacun d'entre vous, qui représentez les États du monde, et de l'action

unifiée des institutions chargées de l'alimentation dont le siège est à Rome – la FAO, le FIDA et le PAM –, sans oublier la Banque mondiale, l'UNICEF, les ONG et d'autres partenaires.

La bonne nouvelle est que nous avons déjà prouvé qu'une approche cohérente et concertée peut fonctionner. Au cours de la crise alimentaire de l'année dernière, le Secrétaire général a établi dans l'urgence une équipe spéciale de haut niveau coprésidée par Jacques Diouf et coordonnée par David Nabarro. Cette équipe s'est employée à mobiliser des ressources sans précédent – dont la Banque mondiale – et à coordonner l'action des pays partenaires afin d'apporter une réponse aux besoins urgents des populations et de calmer les émeutes de la faim qui se sont produites dans trente pays. Un monde qui a faim est un monde instable. Par notre action collective, nous l'avons rendu plus sûr. Dans ce qui a été la plus forte mobilisation de secours d'urgence de notre histoire, le PAM a pu fournir une aide d'urgence à trente millions de personnes supplémentaires parmi les plus vulnérables, dans les pays les plus durement touchés par la crise.

Nous devons de toute urgence élaborer des solutions durables au problème de la faim, qu'il s'agisse de réagir dans l'urgence à une crise alimentaire ou d'aider les petits exploitants à nourrir leurs familles. C'est pourquoi la réforme du CSA est essentielle. Nous devons nous inspirer de la réussite coordonnée de l'Équipe spéciale de haut niveau et créer une plateforme qui propose les meilleures idées, pratiques, institutions et solutions pour la sécurité alimentaire.

Madame la Présidente du CSA, je rends hommage à tous ceux qui, dans cette salle, ont contribué avec tant de détermination à cette réforme fondamentale.

Une approche intégrée de la sécurité alimentaire a été placée au premier rang des priorités des dirigeants mondiaux réunis au mois de juin de cette année à L'Aquila et cette priorité a été réitérée par le G20 le mois dernier. Ces efforts font suite aux nombreux efforts initiaux déployés par l'Union africaine, l'Inde, la Chine, le Malawi, le Mexique et beaucoup d'autres pour trouver des solutions novatrices au problème de la faim.

Le CSA fait partie des solutions mondiales au problème de la sécurité alimentaire. Les institutions dont le siège est à Rome – ainsi que tous les États membres – doivent coopérer pour institutionnaliser un mécanisme véritablement efficace et inclusif. Il faudra pour cela tirer parti des connaissances et des compétences de pointe de toutes les institutions présentes aujourd'hui, mais aussi de la société civile, des ONG et des dirigeants nationaux.

Le PAM participe activement au Groupe de contact qui a été établi pour orienter le processus de réforme du CSA, ainsi qu'aux délibérations des divers groupes de travail et du comité de rédaction sur le rôle et la vision du CSA.

Je tiens à évoquer brièvement deux questions qui me semblent critiques pour la réforme du CSA et qui doivent nous conduire à élaborer et à déployer des solutions innovantes, cohérentes et efficaces à la faim dans le monde.

Premièrement, je me félicite de l'approche intégrée qui prend en compte toute la filière, de la production aux secours d'urgence. En particulier, le fait que la nutrition soit reconnue comme faisant partie intégrante de la sécurité alimentaire est très important. En effet, des études scientifiques récentes montrent que le cerveau et le corps d'un jeune enfant mal nourri sont endommagés pour la vie. Il est urgent que le monde se mobilise pour mettre un terme à la malnutrition infantile. Il s'agit d'une tragédie humaine et d'une faillite morale collective dont nous sommes tous responsables. Il s'agit aussi d'un fardeau qui pèse sur le PIB des pays en développement. Un enfant meurt toutes les six secondes, victime de la malnutrition, soit 3,5 millions de décès inutiles chaque année.

Deuxièmement, je salue les efforts déployés pour rendre le CSA plus ouvert et plus efficace. Je pense qu'il est essentiel que les institutions dont le siège est à Rome participent pleinement à l'architecture globale du CSA réformé, y compris à son secrétariat. J'estime qu'il est important que la participation des ONG soit élargie, notamment les ONG du monde en développement, ainsi que celles du secteur privé et de la société civile.

Les réformes envisagées aujourd'hui témoignent, à mon avis, du fait qu'aucune institution ne peut résoudre à elle seule le problème de la sécurité alimentaire. C'est collectivement que nous devons élaborer et déployer des solutions complètes et durables pour résoudre les problèmes posés par la faim et la malnutrition, appuyer les stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire, mieux se préparer aux situations d'urgence et mieux y répondre.

Au moment où le CSA s'engage dans la réforme, j'encourage chacun de nous à faire en sorte que nos efforts servent à enrayer la hausse du nombre de personnes souffrant de la faim et que chaque dollar, chaque euro et chaque couronne soit utilisé au mieux.

Je remercie la communauté internationale de ses nouveaux engagements financiers, d'un niveau historique, et de ses efforts coordonnés. Ce n'est pas uniquement une décision juste, c'est aussi dans l'intérêt de chaque État.

La réunion d'aujourd'hui, associée au Sommet mondial de l'alimentation du mois prochain, est l'occasion de réaffirmer nos rôles respectifs et de déployer notre action pour réduire la faim et la malnutrition dans le cadre d'un vaste partenariat établi entre les États et les institutions pour assurer la sécurité alimentaire de tous.

Passons des paroles aux actes, transformons les actions en solutions, afin que chaque parent puisse nourrir dignement sa famille, que chaque petit producteur puisse être fier de nourrir sa communauté et que chaque dirigeant soit assuré de pouvoir subvenir aux besoins de son peuple.

Assurer à tous une alimentation suffisante et une nutrition adéquate est une bataille que nous pouvons, et devons, gagner.

Merci.

ANNEXE G

DÉCLARATION DE M. KEVIN CLEAVER
PRÉSIDENT ADJOINT DU
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Monsieur le Directeur général,
Mesdames et messieurs,

Le FIDA est honoré d'intervenir devant cette assemblée, réunie pour débattre de la réforme du CSA.

La FAO a accueilli lundi et mardi un forum d'experts intitulé « Nourrir le monde en 2050 ». Des gouvernements, des représentants de la société civile, des groupes d'agriculteurs, des scientifiques et des institutions internationales, au nombre desquelles le FIDA, y ont participé.

Différents thèmes ont été abordés: politiques agricoles nationales et internationales, gouvernance, changement climatique et environnement, possibilités d'investissement public et privé, technologies, dévolution de pouvoirs, accès à l'alimentation, intervention rapide en cas de situations d'urgence, nutrition, questions particulières intéressant les pays à faible revenu et les personnes vulnérables.

Les participants ont proposé des solutions nouvelles et rappelé de nombreuses observations de bon sens.

Ils se sont dits convaincus qu'il existe, pour les problèmes de sécurité alimentaire, des solutions que les pays, les donateurs, la société civile et le secteur privé pourraient employer avec succès.

Selon ces experts, toutefois, la plupart des régions ne les mettront probablement pas en œuvre, du fait d'une certaine défiance à l'égard des dirigeants nationaux et internationaux.

Le FIDA estime que le CSA, une fois réformé, pourrait jouer un rôle de chef de file sur le plan international tout en se révélant utile au niveau national.

Des efforts considérables sont déjà déployés à l'échelle internationale pour mieux coordonner les nombreuses institutions chargées de la sécurité alimentaire, notamment à l'initiative de l'Équipe spéciale sur la sécurité alimentaire du Secrétaire général des Nations Unies, dont le Directeur général de la FAO est Vice-Président. Certains résultats ont ainsi été obtenus: mise en œuvre coordonnée de la facilité alimentaire de la Commission européenne et de la réponse de l'ONU et des institutions de Bretton Woods à la hausse mondiale du prix des denrées, ou encore élaboration d'un cadre global d'action (CGA) sur la sécurité alimentaire, d'envergure internationale. Le CSA peut prendre appui sur ces initiatives en mobilisant les organismes d'aide bilatérale, la société civile, les

groupes d'agriculteurs et le secteur privé. Sa valeur ajoutée résiderait dans sa capacité à favoriser une large participation.

Le FIDA est prêt à apporter son appui au CSA, réformé, selon les modalités proposées. Nous apprécions en particulier l'ouverture dont cette instance fait preuve, à l'égard notamment des organisations de producteurs et du secteur privé. Nous sommes également favorables à ce qu'il prenne des avis d'experts.

Mais l'ouverture constitue également un défi. Pour qu'elle fonctionne, il faut que prime un esprit particulier de coopération et d'écoute. Il faut également que les membres affirment leur volonté de faire en sorte que le comité réponde aux besoins des pays touchés par la faim et l'insécurité alimentaire. Le CSA devra élaborer de nouvelles méthodes de travail qui soient efficaces et produisent des résultats, tout en s'ouvrant à une large participation. La tâche est ardue.

L'obligation redditionnelle et la transparence seront essentielles. Le CSA peut constituer un puissant outil d'obligation redditionnelle mutuelle, en particulier entre pays. Son travail sera plus complexe au niveau national, deuxième phase de la réforme, mais il importe également de coordonner les approches à ce niveau.

Le FIDA se réjouit à la perspective de participer à ce CSA réformé en qualité de membre du Secrétariat et du Comité consultatif.

Nous nous joignons au PAM pour saluer le travail réalisé pour réformer le CSA, et notamment l'action que vous avez menée à ce titre, madame la Présidente.

 ANNEXE H

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE
Trente-cinquième session
Rome, 14, 15 et 17 octobre 2009
Point III de l'ordre du jour
RÉFORME DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE
VERSION FINALE (CFS: 2009/2 Rev.1)

 Table des matières

	Paragraphes
I. CONTEXTE	1 - 3
II. VISION ET RÔLE	4 - 6
A. Vision	4
B. Rôle	5 - 6
III. COMPOSITION, MODALITÉS ET MÉCANISMES DE CONSULTATION/COORDINATION	7 - 17
A. Composition et modalités de participation	7
B. Membres	8 - 10
C. Participants	11 - 12
D. Observateurs	13 - 15
E. Mécanismes et activités de consultation/coordination	16 - 17

IV. MÉCANISMES ET PROCÉDURES	18 - 35
A. Processus et structure généraux	18 - 19
B. La plénière	20 - 22
C. Liens entre le CSA et les niveaux régionaux et nationaux	23 - 28
D. Bureau	29 - 32
E. Secrétariat du CSA	33 - 35
V. APPORTS DES EXPERTS POUR UN CSA REDYNAMISÉ	36 - 48
A. Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition	36
B. Fonctions essentielles du groupe d'experts de haut niveau	37
C. Structure et mode de fonctionnement du groupe d'experts de haut niveau	38 - 40
D. Produits du groupe d'experts de haut niveau	41 - 42
E. Composition / sélection du groupe d'experts de haut niveau	43 - 46
F. Services de Secrétariat	47
G. Appel à candidatures au comité directeur du groupe d'experts de haut niveau	48
VI. DISPOSITIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE	49 - 52
A. Questions juridiques	49
B. Coût et financement	50
C. Plan de mise en oeuvre	51 - 52

I. CONTEXTE

1. La hausse des prix des produits alimentaires en 2007-08, qui a précédé la crise financière et économique en 2009, a mis en évidence l'étendue inacceptable de la faim et de la pauvreté structurelles dans le monde. Les crises alimentaire et financière menacent la sécurité alimentaire et la nutrition mondiales et compromettent la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à la réduction de la faim et de la malnutrition. On estime actuellement que plus d'un milliard de personnes, soit une sur six, souffriraient de sous-alimentation. Il s'agit essentiellement de petits producteurs vivriers, en particulier de femmes, et d'autres catégories de personnes vivant en milieu rural.

2. Dans ce contexte d'aggravation de la faim et compte tenu de l'insuffisance des résultats obtenus par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), les États Membres sont convenus à la trente-quatrième session du CSA, en octobre 2008, d'engager une réforme du Comité afin qu'il soit totalement en mesure de jouer son rôle crucial dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la nutrition et notamment de la coordination internationale. Les réformes visent à redéfinir la vision et le rôle du CSA, afin de les axer sur les défis essentiels ci-après: élimination définitive de la faim, élargissement de la participation aux travaux du CSA afin que les points de vue de toutes les parties prenantes concernées soient entendus dans le débat général sur l'alimentation et l'agriculture, adaptation de ses règles et procédures afin qu'il devienne la plateforme politique centrale des Nations Unies chargée de la sécurité alimentaire et de la nutrition, renforcement de ses liens avec les instances de niveaux régional, national et local, et fourniture d'une assise structurée d'experts pour les débats du CSA grâce à la création d'un groupe d'experts de haut niveau afin que les décisions et les travaux du CSA soient fondés sur des données concrètes et les connaissances les plus récentes. Le Conseil de la FAO a estimé que « la réforme du CSA avait une importance cruciale du point de vue de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire mondiale, dans la mesure où elle permettrait d'explorer les synergies avec le tout nouveau Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition » (document CL 136/REP, par. 29). La réforme du CSA a déjà été abordée dans plusieurs enceintes, dont le G-8, le G-20 et l'Assemblée générale des Nations Unies, et elle figure à l'ordre du jour du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009.

Le concept de sécurité alimentaire

On peut parler de sécurité alimentaire quand toutes les personnes ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Les quatre piliers de la sécurité alimentaire sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. La dimension nutritionnelle fait partie intégrante du concept de sécurité alimentaire et des travaux du CSA.

Processus de réforme

Les propositions de réforme exposées dans le présent document sont le fruit des délibérations entre le Bureau du CSA et un groupe de contact à composition non limitée créé pour conseiller le Bureau sur tous les aspects de la réforme du CSA. Ce processus de participation comprenait des représentants des Membres de la FAO, du PAM, du FIDA, de Bioversity International, de l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, des ONG, des OSC et du secteur privé ainsi que le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation.

3. Pour concrétiser cet objectif et assurer une meilleure coordination, les membres du CSA se sont accordés sur trois principes directeurs essentiels pour la réforme – l’ouverture, des liens solides avec le terrain pour faire en sorte que le processus soit fondé sur la réalité de terrain, et une souplesse de la mise en œuvre permettant au CSA de répondre à l’évolution des besoins des membres et de l’environnement externe. Les membres sont convenus que l’exercice effectif des nouveaux rôles du CSA serait progressif. À compter de la réunion du Comité - mi-octobre 2009 - les premières activités du CSA seront en particulier celles qui relèvent de la coordination à l’échelle mondiale, de la convergence des politiques, de l’appui et des avis donnés aux pays et aux régions. Tout en mettant en œuvre cette Phase I, le CSA s’attachera à mieux définir les détails de la mise en œuvre des autres activités. Au cours de la Phase II, le CSA se chargera progressivement de fonctions supplémentaires telles que la coordination aux niveaux national et régional, en promouvant l’obligation de rendre compte la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux, et en élaborant un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (voir la section V sur le projet de plan de mise en œuvre).

II. VISION ET RÔLE

A. VISION

4. Le CSA est et demeure un Comité intergouvernemental au sein de la FAO. Le CSA réformé, en tant qu’élément central du Partenariat mondial pour l’agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, en constante évolution, constituera la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l’engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l’appui de processus impulsés par les pays pour l’élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l’ensemble de l’humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l’appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

B. RÔLE

5. Les rôles du CSA seront les suivants:

- i) *Coordination à l’échelle mondiale.* Offrir une plate-forme de débats et de coordination, afin de renforcer la collaboration entre les gouvernements, les organisations régionales, les organisations et instances internationales, les ONG, les OSC, les organisations de producteurs vivriers, les organisations du secteur privé, les organisations philanthropiques et les autres parties prenantes concernées, en fonction du contexte et des besoins spécifiques de chaque pays.
- ii) *Convergence des politiques.* Favoriser une plus grande convergence des politiques et une coordination grâce, notamment, à l’élaboration de stratégies internationales et de directives volontaires sur la sécurité alimentaire et la nutrition sur la base des pratiques optimales, des enseignements tirés des expériences locales, des apports reçus aux niveaux national et régional et des avis d’experts et opinions des différentes parties prenantes.
- iii) *Appui et avis fournis aux pays et régions.* À la demande des pays et/ou régions, faciliter l’appui et/ou l’émission d’avis concernant l’élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation de leurs plans d’action faisant l’objet d’une prise en charge nationale et régionale pour l’élimination de la faim, l’instauration de la sécurité alimentaire et l’application concrète des « Directives volontaires pour le droit à l’alimentation » qui seront fondées sur les principes de la participation, de la transparence et de l’obligation de rendre compte.

6. Pendant la Phase II, le CSA exercera progressivement des fonctions supplémentaires, notamment:

- i) *Coordination aux niveaux national et régional.* Faire office de plateforme pour promouvoir le renforcement de la coordination et de l'alignement des actions sur le terrain, encourager une utilisation plus efficace des ressources et identifier les lacunes de celles-ci. Au fur et à mesure que la réforme progresse, le CSA s'appuiera en tant que de besoin sur les travaux de coordination de l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies. Cette fonction s'appuiera sur un principe directeur consistant à tirer parti des structures et des liens existants avec les principaux partenaires à tous les niveaux et à les renforcer. Les principaux partenaires sont notamment les réseaux et mécanismes nationaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition, les équipes nationales des Nations Unies et d'autres mécanismes de coordination comme l'Alliance internationale contre la faim et ses alliances nationales, des groupes thématiques sur la sécurité alimentaire, des organes intergouvernementaux régionaux et un grand nombre de réseaux de la société civile et d'associations du secteur privé opérant aux niveaux national et régional. Dans chaque cas, il conviendra d'établir la nature des contributions fonctionnelles de ces partenaires ainsi que la manière dont le CSA pourrait resserrer les liens et accroître la synergie avec eux.
- ii) *Promouvoir l'obligation de rendre compte et la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux.* L'une des principales fonctions du CSA a été de « suivre activement l'application du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 ». Des pays prennent certes des mesures pour éliminer l'insécurité alimentaire, mais les programmes spécifiques, tels qu'ils sont présentés, ne facilitent pas nécessairement le suivi quantitatif des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation. Le CSA devrait aider les pays et régions, selon les besoins, à établir dans quelle mesure on est en bonne voie pour atteindre les objectifs et selon quelles modalités l'insécurité alimentaire et la malnutrition peuvent être réduites plus rapidement et plus efficacement. Cela supposera de concevoir un mécanisme novateur, comportant notamment la définition d'indicateurs communs pour suivre les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs et les actions convenus, en tenant compte de *l'expérience acquise au cours d'autres initiatives de suivi¹, par le CSA et par d'autres instances.* Les observations de toutes les parties prenantes du CSA devront être prises en compte et les nouveaux mécanismes s'appuieront sur les structures existantes.
- iii) *Élaborer un cadre stratégique mondial* pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en vue d'améliorer la coordination et de guider les actions synchronisées des nombreuses parties prenantes. Le cadre stratégique mondial sera suffisamment souple pour pouvoir être ajusté en fonction des changements de priorité. Il s'appuiera sur les cadres existants, comme le Cadre global d'action (CGA) des Nations Unies, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

¹ Voir CFS 2008/3 et CL 135/10, paragraphes 12-13.

III. COMPOSITION, MODALITÉS ET MÉCANISMES DE CONSULTATION/COORDINATION

A. COMPOSITION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

7. Le CSA est et demeure un organe intergouvernemental. Il sera composé de membres, de participants et d'observateurs. Un équilibre sera recherché entre l'ouverture à tous et l'efficacité. Sa composition garantira que les points de vue de l'ensemble des parties prenantes concernées – notamment les plus touchées par l'insécurité alimentaire – soient entendus. En outre, il sera tenu compte du fait que les activités du CSA consistent non seulement en une réunion mondiale annuelle, mais encore en une série d'activités à divers niveaux entre les sessions.

B. MEMBRES

8. Peuvent être **membres** du Comité tous les États Membres de la FAO, du PAM ou du FIDA, ou les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la FAO.

9. Les États Membres sont encouragés à participer aux sessions des Comités au plus haut niveau possible (de préférence au niveau ministériel ou au niveau du cabinet), dans la mesure où ils peuvent représenter une position gouvernementale interministérielle commune. Dans les pays où il y a un organe national interministériel ouvert aux différentes parties prenantes ou un mécanisme concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, les États Membres sont encouragés à faire en sorte que les représentants de ces organismes fassent partie de leur délégation auprès du Comité.

10. Les membres prennent pleinement part aux travaux du Comité et ont le droit d'intervenir en séance plénière et lors des débats en petits groupes, d'approuver des documents de réunion et des ordres du jour, de soumettre et de présenter des documents et des propositions formelles, et d'interagir avec le Bureau pendant l'intersession. Le vote et la prise de décisions sont une prérogative des seuls membres, y compris la rédaction du rapport final des sessions plénières du CSA.

C. PARTICIPANTS

11. Le Comité est ouvert aux **participants** des catégories d'organisations et d'instances ci-après:

- i) Représentants d'institutions et organes du système des Nations Unies ayant un mandat précis dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition tels que la FAO, le FIDA, le PAM, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire (en tant que mécanisme de coordination du Secrétaire général de l'ONU) et représentants d'autres organisations compétentes du système des Nations Unies dont les travaux sont liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au droit à l'alimentation, dont: le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'OMS, l'UNICEF, le PNUD et le Comité permanent de la nutrition.
- ii) Organisations de la société civile et organisations non gouvernementales, ainsi que leurs réseaux, dont les activités concernent de près les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, et en particulier les organisations représentant les petits agriculteurs, les artisans pêcheurs, les éleveurs/pasteurs, les paysans sans terre, les citadins pauvres, les travailleurs du secteur agro-alimentaire et agricole, les femmes, les jeunes, les consommateurs, les populations autochtones, les ONG internationales dont les mandats et les activités sont concentrés dans les domaines de compétence du Comité. Ce

- groupe cherchera à obtenir un équilibre géographique et la parité hommes-femmes dans sa représentation.
- iii) Systèmes internationaux de recherche en agriculture, s'appuyant notamment sur les représentants du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et d'autres organismes.
 - iv) Institutions financières internationales et régionales, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les banques régionales de développement et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
 - v) Représentants d'associations du secteur privé² et de fondations philanthropiques privées opérant dans les domaines de compétence du Comité.

12. Les participants prennent part aux travaux du Comité et ils ont le droit d'intervenir en plénière et dans les débats en petits groupes pour contribuer à la préparation des documents de réunion et ordres du jour, de soumettre et de présenter des documents et des propositions formelles. Ils s'engagent à contribuer régulièrement aux activités intersessions du Comité à tous les niveaux et interagissent avec le Bureau pendant la période intersessions par l'entremise du Groupe consultatif établi par le Bureau.

D. OBSERVATEURS

13. Le Comité ou son Bureau peut inviter d'autres organisations intéressées, dont les activités sont pertinentes pour ses travaux, à participer, en qualité d'observateur, à des sessions entières ou à l'examen de tel ou tel point de l'ordre du jour. Ces organisations ou organes peuvent également demander à avoir le statut d'**observateur** pour participer aux sessions du Comité régulièrement, périodiquement ou à titre exceptionnel pour l'examen d'une question particulière, sous réserve de l'approbation du Comité ou de son Bureau. Ces organisations pourraient être notamment:

- i) Des associations régionales de pays et des institutions régionales intergouvernementales de développement;
- ii) Des ONG/OSC locales, nationales, régionales et mondiales autres que celles qui participent déjà aux réunions, qui opèrent dans des domaines liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au droit à l'alimentation, en particulier les organisations qui sont liées à un réseau régional ou mondial;
- iii) D'autres réseaux ou organisations associatives, notamment les autorités locales, des fondations et des institutions techniques ou de recherche.

14. Les observateurs participant aux sessions du Comité peuvent être invités par le Président à intervenir lors des débats.

15. Des mécanismes de nature à améliorer l'efficacité des délibérations des sessions plénières du CSA seront examinés, comme la tenue de consultations préparatoires des groupes régionaux et des groupes participants (société civile, secteur privé, etc.) pour arrêter des positions et nommer des porte-parole. Les sessions plénières du Comité devraient être organisées de façon à être gérables et à produire des résultats concrets. Il n'y a pas de limites à la participation des membres. Le Bureau déterminera l'attribution des sièges des participants et des observateurs d'un commun accord avec les mécanismes de coordination des ONG/OSC. Le contingent attribué aux OSC et aux ONG devra leur assurer une participation efficace et visible, une représentation géographique équitable et prendre particulièrement en compte les catégories d'organisations présentées en détail au paragraphe 11 ii).

² Les associations du secteur privé représentent les positions et les intérêts des entreprises commerciales appartenant à une région géographique ou un secteur d'activité particulier.

E. MÉCANISMES ET ACTIVITÉS DE CONSULTATION/COORDINATION

16. Les organisations de la société civile/ONG et leurs réseaux seront invités à établir de façon autonome un mécanisme mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition qui fonctionnera comme un organe de facilitation pour la consultation des OSC/ONG et leur participation aux travaux du CSA. Ces mécanismes contribueront aussi aux activités intersessions aux niveaux mondial, régional et national, dans le cadre desquelles les organisations des groupes de population les plus touchés par l'insécurité alimentaire se verraient accorder une représentation prioritaire. Les organisations de la société civile/ONG présenteront au Bureau du CSA une proposition quant à la façon dont elles entendent organiser leur participation au CSA de manière à assurer une participation large et équilibrée par région et type d'organisation, compte tenu des principes approuvés par le CSA à sa trente-quatrième session en octobre 2008 (documents CFS:2008/5 et CL 135/10, par. 15). Les activités du mécanisme seront notamment les suivantes:

- i) échange régulier et ouvert d'informations, d'analyses et de données d'expérience;
- ii) élaboration de positions communes, le cas échéant;
- iii) communication au CSA et, le cas échéant, à son Bureau par l'intermédiaire de représentants désignés dans le cadre d'un processus interne d'autosélection au sein de chaque catégorie de la société civile;
- iv) convocation éventuelle d'un forum de la société civile en tant qu'événement préparatoire des sessions du CSA, sur décision du mécanisme de la société civile.

17. Les associations du secteur privé, les organisations philanthropiques du secteur privé et d'autres parties prenantes au CSA opérant dans des domaines liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au droit à l'alimentation, sont encouragées à établir de façon autonome et à maintenir un mécanisme permanent de coordination pour la participation au CSA et pour les actions découlant de cette participation aux niveaux mondial, régional et national. Elles sont invitées à communiquer une proposition à cet effet au Bureau du CSA.

IV. MÉCANISMES ET PROCÉDURES

A. PROCESSUS ET STRUCTURE GÉNÉRAUX

18. Sachant que le CSA se réunit en sessions plénières et qu'il entreprend des activités intersessions à différents niveaux, le processus de définition de stratégies et d'actions devant être adopté par les membres devrait être transparent et tenir compte, dans toute la mesure possible, des vues de l'ensemble des participants et parties prenantes afin de favoriser la prise en main et la participation pleine et entière lors de la mise en œuvre de ces stratégies et actions.

19. Le CSA sera composé des éléments suivants:

- i) La Plénière
- ii) Le Bureau et son groupe consultatif
- iii) Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (Groupe d'experts de haut niveau), organe scientifique consultatif multidisciplinaire du CSA
- iv) Le Secrétariat au service du CSA (Plénière, Bureau et son groupe consultatif et Groupe d'experts de haut niveau)

B. LA PLÉNIÈRE

20. La Plénière est l'organe central de prise de décisions, de débats, de coordination, d'acquisition des enseignements tirés et de convergence de l'ensemble des parties prenantes à l'échelle mondiale sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et sur l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Elle devrait axer ses efforts sur les questions pertinentes et spécifiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition afin de donner des indications et d'émettre des recommandations débouchant sur une action visant à aider l'ensemble des parties prenantes à éliminer la faim.

21. Les sessions plénières ordinaires se tiendront chaque année. Des sessions extraordinaires peuvent être demandées par ses Membres et approuvées par le Bureau après consultation des membres du CSA. Les résultats de la Plénière du CSA seront communiqués à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le Président du CSA devrait consulter le Conseil économique et social et prendre toutes les mesures nécessaires à l'établissement et la mise en œuvre de modalités de liaison satisfaisantes. Les participants aux travaux du CSA, y compris les institutions du système des Nations Unies et d'autres instances intergouvernementales, ONG et OSC sont encouragés à prendre en compte au sein de leurs organes directeurs respectifs les résultats du CSA qui sont pertinents pour leurs propres activités.

22. Toute recommandation spécifique adoptée par la Plénière du CSA ayant une incidence sur des aspects programmatiques, financiers ou juridiques constitutionnels des instances concernées des Nations Unies sera portée à l'attention de leurs organes appropriés pour examen.

C. LIENS ENTRE LE CSA ET LES NIVEAUX RÉGIONAUX ET NATIONAUX

23. Il est essentiel que le travail du CSA soit fondé sur la réalité du terrain. Il sera fondamental que le CSA, par l'intermédiaire de son Bureau et de son Groupe consultatif, favorise et entretienne des liens avec différents acteurs aux échelles régionale, sous-régionale et locale, afin d'assurer un échange d'informations permanent et réciproque entre ces parties prenantes dans l'intervalle entre les sessions, en veillant à ce que la Plénière soit au fait, lors de ses sessions annuelles, des derniers événements sur le terrain et que, en retour, les résultats des délibérations de la Plénière soient largement diffusés aux niveaux régional, sous-régional et national, ainsi que mondial. Les liens existants devraient être renforcés, par exemple par l'intermédiaire des conférences régionales de la FAO et d'autres organes régionaux et sous-régionaux s'occupant de questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

24. Les États membres du CSA sont encouragés, s'ils le souhaitent, à constituer ou à renforcer des mécanismes nationaux multidisciplinaires (par exemple réseaux en faveur de la sécurité alimentaire, alliances nationales contre la faim et CSA nationaux) auxquels puissent participer toutes les parties prenantes essentielles qui œuvrent à faire progresser la sécurité alimentaire aux niveaux national et local. Grâce au renouvellement de la mobilisation et de la coordination des principales parties prenantes, ces mécanismes permettront une identification et une mise en œuvre plus efficaces des politiques et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition.

25. Les structures déjà en place devraient être utilisées afin que les programmes soient mieux intégrés les uns aux autres et en phase avec les priorités nationales et locales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Pour ce faire, on mettrait à profit la présence sur le terrain de parties prenantes concernées par le CSA. Les partenaires clés comprendront des équipes nationales des Nations Unies, l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'Alliance internationale contre la faim et ses alliances nationales, les groupes thématiques nationaux et régionaux sur la sécurité alimentaire et un grand

nombre de réseaux de la société civile et d'associations du secteur privé opérant aux niveaux régional et national.

26. Ces mécanismes pourraient contribuer à l'élaboration de plans nationaux contre la faim et aider au suivi et à l'évaluation d'actions et de résultats convenus visant à lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire. Ils pourraient également être utiles pour informer les organes régionaux et la Plénière du CSA au sujet des bons résultats obtenus ainsi que des défis et besoins restants afin de solliciter des orientations et une assistance à cet égard.

27. L'établissement de liens au niveau national est probablement plus difficile dans les pays ayant une faible capacité ou dans ceux qui sont dépourvus d'organisation centrale pour s'occuper de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans une optique multisectorielle. Néanmoins, c'est précisément dans ces cas que la Plénière du CSA, devrait veiller à ce que les instances nationales soient consultées et qu'elles puissent participer. Les modalités de la promotion de ces liens restent à trouver.

28. Les Conférences régionales de la FAO et les réunions régionales du PAM, du FIDA et d'autres organisations concernées sont encouragées à consacrer une partie des travaux figurant à leur ordre du jour à la diffusion des conclusions et recommandations du CSA et à l'apport d'éléments au CSA. Ces organes régionaux devraient, en coordination avec le Bureau du CSA et le groupe consultatif, s'ouvrir à la participation des représentants régionaux des participants et observateurs assistant aux travaux du CSA, et notamment à une participation active des organisations intergouvernementales régionales, des organisations et réseaux pertinents de la société civile et des institutions régionales d'aide au développement. Par ailleurs, la possibilité que le CSA établisse et entretienne des contacts avec d'autres organisations régionales telles que le NEPAD/PDDAA, le MERCOSUR, l'Organisation arabe pour le développement agricole, la Communauté des États indépendants et d'autres, dont les réseaux régionaux d'OSC, ne devrait pas être écartée.

D. BUREAU

29. Le Bureau du CSA représente l'ensemble des membres du CSA entre les sessions plénières. Il assure la coordination entre tous les acteurs et niveaux et fait progresser les activités de préparation des sessions plénière du CSA.

30. Le Bureau exécutera les tâches qui lui auront été déléguées par la Plénière, y compris la préparation de documents et propositions, notamment l'ordre du jour, l'envoi de demandes d'information au Groupe d'experts de haut niveau et la réception des apports de celui-ci. Il facilitera la coordination entre les acteurs et niveaux pertinents afin de faire progresser les travaux intersessions dont il est chargé. Le Bureau devrait également s'occuper de questions liées à la mise en œuvre de la réforme proposée dans le présent document.

31. Le Bureau est composé du Président du CSA et de douze membres, dont deux proviennent de chacune des régions géographiques ci-après: Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient, et un de chacune des régions suivantes: Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest³. Le Président du CSA, sur la base d'un roulement entre les régions, et d'autres membres du Bureau sont élus par le CSA réuni en plénière pour un mandat de deux ans.

32. Le Bureau, immédiatement après son élection, établira un Groupe consultatif composé de représentants de la FAO, du PAM, du FIDA et d'autres participants non membres du CSA (voir paragraphe 11). Le mandat du Groupe consultatif aura la même durée que celui du Bureau. Le Bureau peut inviter les différents groupes de participants du CSA à désigner leurs représentants,

³ Modèle recommandé pour le Comité financier et le Comité du Programme de la FAO dans le Plan d'action immédiate (PAI). Il sera approuvé lors de la prochaine session de la Conférence. Le Président et les membres du CSA seront nommés à titre personnel.

au sein de ce groupe, dont, en règle générale, le nombre de membres ne dépasse pas celui du Bureau du CSA. La fonction du Groupe consultatif est de fournir des contributions au Bureau en ce qui concerne les diverses tâches que le CSA réuni en plénière lui a demandé d'exécuter. Les décisions sont prises par les États membres. On s'attend à ce que les membres du Groupe consultatif soient en mesure d'apporter des contributions de fond et de fournir des avis au Bureau du CSA.

E. SECRÉTARIAT DU CSA

33. Il devrait y avoir un petit Secrétariat permanent du CSA situé dans les locaux de la FAO, à Rome. Le Secrétariat sera chargé d'aider la Plénière, le Bureau et le Groupe consultatif ainsi que le Groupe d'experts de haut niveau.

34. Pour l'exercice 2010-2011, le Secrétariat sera dirigé par un secrétaire de la FAO et comptera des fonctionnaires détachés des autres institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome (PAM et FIDA). Des dispositions ultérieures concernant le Secrétaire et notamment une éventuelle rotation entre les trois institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome, ainsi que l'inclusion dans le Secrétariat d'autres instances des Nations Unies directement concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition, devraient faire l'objet d'une décision du CSA réuni en plénière en 2011.

35. Le Secrétariat actuel du CSA continuera à s'acquitter de ses fonctions jusqu'à ce que les décisions finales du CSA réuni en plénière conformément au paragraphe 34 soient adoptées et mises en œuvre.

V. APPORTS DES EXPERTS POUR UN CSA REDYNAMISÉ

A. GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

36. Conformément aux efforts de redynamisation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, les membres ont demandé que l'on ait régulièrement recours à une expertise structurée relative à la sécurité alimentaire et à la nutrition, pour mieux informer les participants à ses sessions. Cet effort devrait contribuer à créer des synergies entre les connaissances d'universitaires/scientifiques de renommée mondiale, l'expérience de terrain, les connaissances des acteurs sociaux et les applications pratiques dans différents cadres. Étant donné la complexité multidisciplinaire de la sécurité alimentaire, l'effort vise à améliorer la communication et la mise en commun d'informations entre les différentes parties prenantes à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Ses produits seront axés sur une meilleure connaissance des situations actuelles d'insécurité alimentaire et seront également orientés vers les problèmes d'apparition récente. Le processus des experts visera, par l'intermédiaire de la Plénière et du Bureau, à aider les États membres du CSA et d'autres parties prenantes à élaborer leurs stratégies et programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire. Les participants à ce processus d'experts utiliseront les recherches et analyses disponibles, en feront la synthèse et enrichiront les travaux déjà effectués par de nombreuses institutions, organisations et instituts universitaires, notamment.

B. FONCTIONS ESSENTIELLES DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU

37. Comme l'ont décidé le CSA réuni en plénière et le Bureau, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire:

- i) Évaluera et analysera l'état actuel de la sécurité alimentaire et de la nutrition et ses causes profondes.

- ii) Fournira une analyse scientifique et fondée sur les connaissances et émettra des avis sur des questions précises concernant les politiques, en mettant à profit les recherches, données et études techniques de qualité dont on dispose déjà.
- iii) Identifiera les problèmes d'apparition récente et aidera les membres à établir un ordre de priorité pour les actions futures et les questions thématiques essentielles devant mobiliser l'attention.

C. STRUCTURE ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU

38. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire sera composé de deux éléments principaux:

- i) Un **Comité directeur** composé au minimum de 10 et au maximum de 15 experts de renommée internationale dans divers domaines liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
- ii) **Des équipes de projet spéciales** constituant un vaste réseau subsidiaire d'experts de la sécurité alimentaire et de la nutrition opérant pour tel ou tel projet, sélectionnés et dirigés par le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau pour analyser des questions précises et faire rapport à ce sujet.

39. Sous la direction d'un Président et d'un Vice-Président élus parmi les membres du Comité directeur, le Groupe d'experts de haut niveau:

- i) Produira des études et analyses de pointe en vue de leur examen aux sessions du CSA sur différentes questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
- ii) Constituera des « équipes de projet » d'experts pour préparer des études et analyses pour les sessions du CSA.
- iii) Établira les méthodes de travail et les mandats des équipes de projet et gèrera leurs activités.
- iv) Devrait d'ordinaire se réunir deux fois par an à Rome, et éventuellement plus souvent dans des circonstances exceptionnelles, pour examiner les méthodes de travail et préparer les plans de travail et produits.

40. Conduites par un responsable d'équipe, les « équipes de projet » d'experts, d'une durée déterminée, seront chargées de rédiger des études et analyses sous la direction et la supervision du Groupe d'experts de haut niveau.

D. PRODUITS DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU

41. À la demande du CSA réuni en plénière ou du Bureau du CSA, le Comité directeur produira des rapports/analyses scientifiques, clairs et concis, écrits à l'intention de la Plénière ou pour les besoins des travaux intersessions.

42. Après son inscription à l'ordre du jour par le Bureau et en fonction de la nature et de l'objet du projet, un rapport, y compris ses conclusions et recommandations, pourrait être présenté à la Plénière du CSA par le Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau, éventuellement en collaboration avec le chef d'une équipe de projet spécifique.

E. COMPOSITION / SÉLECTION DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU

43. Le Bureau du CSA, en étroite coopération avec la Direction de la FAO et en s'appuyant sur les textes juridiques applicables de la FAO, sollicitera des nominations au Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau.

- i) Le Comité directeur devrait représenter diverses disciplines techniques, compétences et représentation régionales. Les candidats idéaux auront une expérience pertinente des processus d'experts interdisciplinaires.
- ii) Les membres du Comité directeur participeront, à titre personnel, et non pas en tant que représentants de leur gouvernement, institution ou organisation.
- iii) Les membres du Comité directeur s'acquitteront d'un mandat de 2 ans, renouvelable une seule fois.

44. Le Bureau du CSA désignera un comité de sélection technique *ad hoc* qui sera composé de représentants d'organisations s'occupant d'alimentation/agriculture ayant leur siège à Rome (FAO, PAM, FIDA, GCRAI/Bioversity, un représentant des OSC/ONG) afin de choisir les membres du Comité directeur. Le comité de sélection technique *ad hoc* soumettra ses recommandations au Bureau du CSA pour approbation.

45. Au début de 2010, les dix premiers membres du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau seront sélectionnés. Le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau désignera ensuite son Président et son Co-Président pour entamer ses travaux avant la session du CSA d'octobre 2010, en se fondant sur les instructions explicites du Bureau du CSA. D'autres membres pourraient être choisis peu après la Plénière d'octobre 2010.

46. Les membres des équipes de projet spéciales du Groupe d'experts de haut niveau seront choisis par le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau, qui utilisera notamment une liste d'experts à laquelle les parties prenantes du CSA peuvent solliciter l'inscription d'experts à tout moment.

F. SERVICES DE SECRÉTARIAT

47. Le Secrétariat conjoint du CSA aidera le Groupe d'experts de haut niveau à exécuter ses tâches. Ses fonctions seront, notamment, mais pas exclusivement, les suivantes:

- i) Tenue d'une liste d'experts.
- ii) Organisation des réunions du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau et fourniture éventuelle d'une aide aux équipes de projet.
- iii) Maintien d'un système de communication, incluant la mise en ligne des rapports/analyses pertinents.
- iv) Aide à la préparation du budget de travail et autres documents d'appui.

G. APPEL À CANDIDATURES AU COMITÉ DIRECTEUR DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU

48. Immédiatement après l'adoption de cet accord lors de la session plénière du CSA d'octobre 2009, une lettre cosignée par le Président du CSA et par le Directeur général de la FAO sera envoyée, notamment, aux membres du CSA, pour leur demander de désigner des candidats pour le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau. Cette lettre expliquerait la structure du nouveau processus et serait accompagnée du mandat défini convenu.

VI. DISPOSITIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE

A. QUESTIONS JURIDIQUES

49. La mesure dans laquelle des propositions de réforme du CSA nécessiteraient d'apporter des modifications à des aspects du Règlement général et des règles de gouvernance de la FAO tels que la composition du CSA, la composition du Bureau et du Secrétariat et les dispositions en matière d'établissement de rapports ou justifieraient l'adaptation des dimensions juridiques du CSA, sera examinée par le Conseiller juridique de la FAO une fois que la nature des changements proposés sera établie.

B. COÛT ET FINANCEMENT

50. Le coût de la réforme du CSA dépendra entre autres de la nature et de l'étendue des fonctions et des activités qui lui seront attribuées, en particulier à son Bureau et à son Secrétariat. Les répercussions financières concernant notamment la question de savoir si les coûts du nouveau CSA seraient répartis entre les principales organisations concernées et dans quelle mesure (conformément aux paragraphes 32-34). Un budget préliminaire et des modalités de financement pour le prochain exercice biennal, y compris l'utilisation de contributions volontaires et de fonds fiduciaires pour le Groupe d'experts de haut niveau, ont été préparés par le Bureau et présentés aux Membres à la session plénière d'octobre pour examen en vue d'obtenir leur adoption par la Conférence de la FAO. Des stratégies de mobilisation des ressources pour couvrir les coûts de participation des ONG/OSC des pays en développement devront aussi être abordées, comme l'a décidé le CSA lors de sa trente-quatrième session.⁴

C. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

51. Étant donné la complexité des tâches futures et afin d'améliorer l'efficacité du CSA, le Comité devrait se concentrer sur des produits et des résultats concrets et s'appuyer sur un plan d'orientation pour la réalisation progressive de la vision renouvelée. Des résultats plus spécifiques devront être définis par le CSA redynamisé lors de ses prochaines sessions. Il est proposé que, à sa prochaine session, le CSA convienne d'un plan échelonné fondé sur les résultats afin de mettre en œuvre la réforme brièvement décrite dans le présent document. Compte tenu de ce qui précède, il est suggéré que le CSA soit invité, à sa trente-cinquième session, à s'acquitter des activités ci-après:

⁴ Voir CFS:2008/5; CL 135/10; paragraphe 15.

	Tâche	Date limite proposée
1	Approbation du document relatif à la réforme du CSA	Oct. 2009
2	Élire les membres du Bureau (par. 29-32)	Oct. 2009
3	Présentation par le Bureau d'un projet de budget et de stratégie de financement pour le CSA réformé, y compris pour le Groupe d'experts de haut niveau (par. 50)	Oct. 2009
4	Appel à candidatures au Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau (par. 48)	Oct. 2009
5	Mise au point définitive par le Bureau juridique des modifications à apporter au Règlement général de l'Organisation et au Règlement intérieur du CSA (par. 49)	Nov. 2009
6	Désignation par le Bureau du comité de sélection technique <i>ad hoc</i> pour les membres du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau (par. 46)	Nov. 2009
7	Établissement par le Bureau d'un Groupe consultatif (par. 32)	Janv. 2010
8	Adoption de mesures en vue d'établir un Secrétariat (par. 33-35)	Janv. 2010
9	Désignation des membres du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau (par. 44)	Janv. 2010
10	Première réunion conjointe du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau et du Bureau et du Secrétariat du CSA pour examiner les domaines exigeant des avis du Groupe d'experts et adopter un calendrier des réalisations (par. 45)	Fév. 2010
11	Élaboration par le Bureau d'un programme de travail, moyennant un processus consultatif	Avr. 2010
12	Présentation par le Bureau au CSA, à sa trente-sixième session, d'une proposition relative à un programme de travail y compris la mise en œuvre (pour mettre en œuvre (certaines parties de) la Phase II.	Oct. 2010

52. Le Comité souhaitera peut-être approuver le présent document et charger le Bureau de commencer la mise en œuvre telle que présentée ci-dessus.